

Covid 19 : le MEDEF salue les mesures prises par le gouvernement

Publié le 17 mars 2020

Geoffroy Roux de Bézieux a salué dans un tweet l'enveloppe de 300 milliards d'euros de garanties pour les prêts aux entreprises touchées par la crise du coronavirus, annoncées hier par le président de la République. « Le Medef avait demandé un plan massif pour qu'aucune entreprise ne tombe en faillite et qu'aucun salarié ne perde son emploi. Avec le plan à 300 Md et le chômage partiel étendu, les réponses sont à la hauteur » a-t-il déclaré sur Twitter. Bruno Le Maire a par ailleurs précisé le fonctionnement d'un fonds de solidarité pour les microentrepreneurs, les petites entreprises et les indépendants qui ont moins d'un million d'euros de chiffre d'affaire.

Ce fonds de solidarité, a précisé le ministre de l'Economie, concernera « *tous ceux qui ont perdu entre mars 2019 et mars 2020 70 % de leur chiffre d'affaire, et leur garantira un filet de sécurité (...) 1.500 euros, c'est le tarif de base qui sera garanti sous forme forfaitaire à toute entreprise qui rentrerait dans ce champ* », précise le ministre.

Les plus petites entreprises, qui font face à des difficultés, n'auront par ailleurs rien à déboursier, ni impôts, ni cotisations sociales. Et les factures d'eau, de gaz et d'électricité, de loyer, seront également suspendues. 45 milliards d'euros ont été immédiatement mobilisés à cet effet.

Malgré toutes les mesures mises en place pour freiner la crise économique induite par le covid-19, la France va toutefois plonger dans la récession, a affirmé Bruno Le Maire qui envisage un recul du PIB de 1 %.